

DISTRIBUTION gratuite du lait - Annulation et inscription de crédits au Budget de 1961

Le Maire donne lecture du rapport dont la teneur suit.

Messieurs,

Je vous demande de voter par autorisation spéciale l'annulation d'un crédit de 2.445.071 au chapitre XXXVII art. 7: Abattoir (Travaux supplémentaires)

et l'ouverture de crédits aux chapitres ci-après:

XXV - Distribution de lait aux élèves (personnel) .....	1.000.000
XXVI - Acquisition de matériel pour distribution de lait aux élèves .....	1.000.000
XXXVII - Construction Centre Médico-Scolaire .....	445.071.-

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - La distribution gratuite du lait a commencé dans les écoles maternelles et se poursuivra au fur et à mesure dans les autres établissements. L'essai qui a été fait nous a permis de constater qu'il fallait 2 H.30' pour la préparation et 45' pour la distribution.

Je dois dire que sans le bureau d'hygiène nous n'aurions jamais pu entreprendre une telle distribution.

Nous avons donc demandé à une entreprise privée de reconstituer le lait et je crois que c'est là, la meilleure solution. Cette façon de procéder nous évitera les gros frais de matériel.

Messieurs, je vous demande de prendre à cet effet un vote de principe afin de pouvoir passer le cas échéant un marché de gré à gré.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition du Maire.

*Copie*  
H. Denis, le 24 novembre 1961  
P. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Bobette